



Ville  
de  
**MANIWAKI**

186, rue Principale Sud  
Maniwaki (Québec)  
J9E 1Z9

Téléphone (819) 449-2800  
Télécopieur (819) 449-7078  
Courriel : [maniwaki@ville.maniwaki.qc.ca](mailto:maniwaki@ville.maniwaki.qc.ca)

Site web : [www.ville.maniwaki.qc.ca](http://www.ville.maniwaki.qc.ca)

Maniwaki, le 7 octobre 2014

Madame Lisa Raitt  
Ministre des Transports et  
Responsable de Postes Canada  
Place de Ville, Tour C, 29<sup>e</sup> étage  
330, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

**Objet: Résolution contre les compressions de Postes Canada**

Madame la Ministre,

Vous trouverez ci-joint la résolution no 2014-10-185, adoptée à l'assemblée régulière du conseil municipale le 6 octobre dernier, concernant le sujet en titre.

Si des informations vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

JDM/sb

P.j.:

c.c. : **Monsieur Mathieu Ravignat, Député fédéral, Pontiac**  
**Monsieur Brad Woodside, Président Fédération canadienne des municipalités**  
**Monsieur Denis Lemelin, Président Syndicat des Travailleurs et Travailleuses des Postes**



M<sup>re</sup> John-David McFaul, greffier



**Ville de MANIWAKI**  
Service du greffe

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal, tenue le 6 octobre 2014 au lieu habituel des délibérations du Conseil, à laquelle étaient présents :**

M	Robert Coulombe	Maire
Mmes	Francine Fortin	Conseillère
	Estelle Labelle	Conseillère
MM	Jacques Cadieux	Conseiller
	Rémi Fortin	Conseiller

**Formant quorum.**

Étaient également présents le directeur général, le greffier et la trésorière.

---

**Résolution no 2014-10-185**

**SAUVONS POSTES CANADA - NON AUX COMPRESSIONS**

**CONSIDÉRANT QUE**

Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant, en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**CONSIDÉRANT QUE**

Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**CONSIDÉRANT QUE**

la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**CONSIDÉRANT QUE**

Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unaniment par tous les conseillers présents

**QUE**

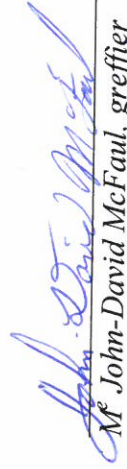
la Ville de Maniwaki écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

**QUE**

la Ville de Maniwaki demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

**Extrait conforme**  
**certifié ce 7 octobre 2014**

  
M. John-David McFaul, greffier